



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2017

Date de la convocation : 06/04/2017

PRESENTS : CASTAGNER Jean-Claude, DELMARES Sébastien, DUBOIS Emmanuel, BIROT Patrick, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, LETOURNEUR-RENEE Chantal, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): DUBOIS Françoise à DELMARES Sébastien

ROBERT NOYON Sabine à LETOURNEUR-RENEE Chantal

VADEL Cécile à CASTAGNER Jean-Claude

ABSENT(S): IMBEAU Patrick

Mme LETOURNEUR-RENEE Chantal a été

élu(e) secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 21/03/2017

Le Maire demande aux membres, si après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 21/03/2017. Ledit compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 APAVE : CONTRATS - 2017/0025

Monsieur le Maire donne lecture des contrats établis par l'APAVE concernant les bâtiments communaux :

*Vérification des installations électriques

*Vérification des installations thermique fluide.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***d'approuver** les termes du contrat

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

2 PASSAGE DE LA BALEINE : DEVIS RAMBARDES - 2017/0026

Monsieur le Maire donne lecture du devis établit par la société NID PERCHE afin d'installer les rambardes nécessaires à l'ouverture au public du Passage de la Baleine.

Montant HT 3 515 €.soit 4 218.€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***accepte** le devis proposé.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

3 PANTERGA : PROLONGATION MAINTENANCE TERMINAL MARCHÉ - 2017/0027

Vu la délibération n°2016-0084 « Acquisition terminal droits de place sur les marchés »

Monsieur le Maire rappelle qu'une offre de maintenance gratuite du matériel d'une durée de 6 mois était comprise avec l'achat du terminal.

Cette offre arrivant à échéance, Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la société PANTERGA concernant leur offre de maintenance sur 12 mois à compter du 1^{er} mai 2017.

Montant HT 690 €.soit 828€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***accepte** le devis proposé.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 9		
CONTRE : 1		
ABSTENTION(S) : 3		

4 INDEMNITES DES ELUS : EVOLUTION DE L'INDICE - 2017/0028

Vu la délibération n°2016-0037 « Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'évolution des indemnités de fonctions des élus.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) ;

- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2511.35, L2123-24, L 2511.34 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : 31 %.

1er adjoint : 8.25 %

2^{ème} adjoint : 8.25 %

3^{ème} adjoint : 8.25%

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le maire (et) le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-0037 prise par le conseil municipal en date du 31.05.2016

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

5 EPIDROPT : DEMANDE DE SUBVENTION - 2017/0029

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Syndicat Epidropt envisage de réaliser un audiovisuel sur le bassin et la vallée du Dropt.

L'objectif de ce film est de valoriser le patrimoine naturel, humain et paysager du bassin du Dropt avec en fil conducteur qui sera l'eau, de la source du Dropt jusqu'à la confluence de la Garonne.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***d'allouer** une subvention d'un montant de 500€

***Dit** que l'imputation budgétaire sera au 657358.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

6 VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS - 2017/0030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'année 2017, une subvention aux associations suivantes :

Madame Chantal LETOURNEUR RENEE et Monsieur Jean HERVOIR quittent la séance

ASSOCIATIONS - 6574	MONTANT 2017 (€)
Amicale Laïque Issigeac	300
Anciens Combattants	150
Association Amitié et Loisirs	300
Association Boule Lyonnaise Issigeac	300
Association Les Amis de Michel Jeury	300
Association Les Ménestrels	700
Association Les Couleurs Pierre Belvès	300
Association Les Amis de l'Eglise	300
Association " Patrimoine, Culture et Environnement du Pays d'Issigeac " - Organisation concert	500
CEPEB- Centre Education Permanent de l'Est Bergeracois	300
Collège Léo Testut Beaumont	200

VOTES : 11	Dont 2	procuration(s)
POUR : 11		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Coopérative Scolaire d'Issigeac	1000
Comice agricole	300
Création et Détente	300
Double Corps	300
Génération Mouvement Les Amis de la Banège (Aînés Ruraux)	300
Société des Courses	300
Société de Chasse Issigeac/Monmarvès	300
Tennis Club Issigeacois	1000
Union Athlétique Issigeacoise (Ecole de Rugby)	1000
Radio 4	120
Roseau Issigeacois	300
Amicale des Pompiers Issigeac	300
TOTAL	9 170,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ***Emet un avis favorable** aux versements de ces subventions
- ***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

7 VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES - 2017/0031

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les taux des Taxes Locales Directes. L'assemblée vote pour l'année 2017 les taux d'imposition comme suit :

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 11		
CONTRE : 1		
ABSTENTION(S) : 1		

- Taxe d'habitation	11.29 %	x	976 900 €	=	110 292. €
- Taxe foncière (bâtie)	16.06. %	x	751 100 €	=	120 627 €
- Taxe foncière (non bâtie)	45.51 %	x	21 300 €	=	9 694€
- CFE	14.91. %	x	135 100€	=	20 143 €
TOTAL					260 756 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- * **émet un avis favorable.**
- * **autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

8 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017 - 2017/0032

Le Maire présente le budget principal 2017 au Conseil Municipal :

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 1		

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
697 752.00 €	697 752.00€
<u>INVESTISSEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
1 148 377.00 €	1 148 377.00€

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ***décide de voter** le budget principal 2017 par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et par opération pour la section investissement.
- ***autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

9 VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 - 2017/0033

Le Maire présente le budget Annexe Assainissement 2017 au Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES
189 923.00 €

RECETTES
189 923.00 €

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

INVESTISSEMENT

DEPENSES
286 315.00 €

RECETTES
286 315.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***décide de voter** le budget Annexe Assainissement 2017 par nature :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et par opération pour la section investissement.

***autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

10 QUESTIONS DIVERSES - 2017/0034***PLACE DE L'EGLISE : ZONE PIETONNE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition suivante : mise en zone piétonne de la Place de l'Eglise à compter du 1er mai 2017 jusqu'au 30 septembre 2017.

VOTES : 13	Dont 3	procuration(s)
POUR : 6		
CONTRE : 4		
ABSTENTION(S) : 3		

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Emet un avis FAVORABLE.**

***autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

Séance levée à 00h35
